

Date d'affichage : 22/05/2023

<p style="text-align: center;">COMMISSION DES JEUNES REUNION TELEPHONIQUE DU 19/05/2023</p>
--

Présents : MM. P. LAVIGNON, C. FOURNIER, P. LEMAITRE, S. CARDON, JC DAGBERT

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 17/05/2023

Challenge Côte d'Opale U11

59999.1 CONDETTE/NEUFCHATEL C. Forfait de Neufchatel. Homologué : CONDETTE 3 – NEUFCHATEL C 0 par forfait.
Amende 23€ à Neufchatel.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr C. Fournier